

**REPONSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF
A LA QUESTION DEPOSEE PAR MONSIEUR JEAN MARTIN MONDOLONI
AU NOM DU GROUPE « PER L'AVVENE »**

OBJET : Suivi de l'acquisition de la parcelle de CAVALLU.

Monsieur le Conseiller territorial,

Votre question, les arguments qui la sous-tendent, les convictions qui vous animent à cet égard, convictions que nous respectons, vous le savez, profondément, démontrent l'ampleur du désaccord et du fossé qui nous séparent sur cette question mais sur bien d'autres aussi, et finalement tout à la fois sur la vision du rôle de cette institution qu'est la Collectivité de Corse, et sans doute aussi sur la vision que nous avons de la Corse d'aujourd'hui et de celle de demain.

Vous m'avez, en quelque sorte, demandé « si c'était à refaire, le referiez-vous ? ». Oui, cent fois oui. Et vous m'avez ensuite demandé « mais, finalement pourquoi l'avez-vous fait ? ».

Je vais vous le redire en quelques mots. Comme nous avons essayé de vous l'expliquer à l'époque pour tenter de vous convaincre. Vous ne l'avez pas souhaité et nous en prenons acte.

Vous m'interrogez, dans votre question, sur la plus-value pour le contribuable corse. Je vais vous répondre également là-dessus. Mais avant, je vais vous répondre concernant la plus-value pour le citoyen corse. Celui d'aujourd'hui, et celui de demain.

La plus-value pour le citoyen est d'abord définie dans l'acte de préemption qui encadre strictement la faculté que nous avons de procéder à cette préemption. Et la première plus-value est environnementale et écologique. Je vous rappelle que la parcelle de 3,3 hectares que nous avons acquise est dans une zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique, est au sein du site Natura 2000, est au sein d'un espace proche du rivage, est au sein d'un espace remarquable ou caractéristique du littoral (ERC) et est également située dans le périmètre de la réserve naturelle de Bunifaziu, même si elle n'y est pas juridiquement intégrée.

Et donc, comme nous le disions dans l'acte de préemption et dans le rapport, cette acquisition présente d'abord et je cite « un enjeu de préservation de l'écosystème, de la qualité naturelle de ce site et de son paysage », de la même façon qu'elle présente un bon potentiel d'aménagement.

Je vous rappelle qu'il est envisagé la mise en place d'équipements légers d'accueil du public nécessaires à la gestion courante de ce terrain, à sa mise en valeur à des fins culturelles ou scientifiques, qui concerne notamment François Sargentini, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse, et pour l'intérêt archéologique, je me tourne vers Josepha Giacometti.

Alors, pour affiner ce diagnostic qui est le prélude à une entreprise d'aménagement sur site, nos services ont travaillé et ont d'abord constaté l'altération de la biodiversité et du fonctionnement écosystémique global dus aux traitements urbanistiques sur cette île pendant des décennies.

Je cite le rapport « *une fragmentation des milieux naturels, la prolifération d'espèces invasives, le piétinement urbain, les remblais, les zones dégradées, les dépôts sauvages, les pistes ouvertes de façon anarchique, la pollution et l'eutrophisation des lieux ont contribué à sa dégradation environnementale* ».

Ce n'est peut-être pas très important pour vous, ça l'est pour nous.
Et je crois que ça l'est de plus en plus pour l'humanité tout entière.

Le répertoire du patrimoine floristique de l'île de Cavallu a d'ailleurs permis d'inventorier un tiers d'espèces nouvelles, ce qui montre bien la place cruciale de cette île dans l'archipel.

Enjeu environnemental, enjeu de biodiversité, enjeu archéologique mis en valeur à travers un programme d'aménagement sur cette île, sont la première plus-value pour les citoyens.

La deuxième plus-value que vous semblez mépriser ou écarter d'un revers de main, c'est une plus-value politique et symbolique que nous assumons et que nous revendiquons.

La plus-value politique et nous l'écrivions dans le rapport qui a conduit au vote favorable d'une majorité de cette Assemblée, est celle de permettre que la puissance publique, notamment celle incarnée par les institutions de la Corse, par la Collectivité de Corse, garante pour nous des intérêts matériels et moraux du peuple corse, reprenne pied sur cette île. Cette île de Cavallu dont nous disions, en 1978 et que nous chantions « *orfanella di stu mare, t'hanu chjamatu Cavallu, e strade di u miò mondu ti tenennu da cunfina* », è a cunisicte ancu voi sta canzona.

Cavallu a été pendant des décennies le symbole outrancier et caricatural de la spéculation, du non-droit et des dérives de toutes sortes, y compris avec l'abstention, la complicité passive, et quelque fois la complicité active, de l'Etat, de ses représentants et de ses services.

Et pour nous il était fondamental au plan politique que la Collectivité de Corse et la puissance publique reprennent pied à Cavallu. Mais c'était également fondamental au plan symbolique, mon cher Jean-Martin.

Alors vous avez fait référence à notre conférence de presse d'hier. Le symbole de Cavallu c'est le vote de l'Assemblée de Corse, de la majorité territoriale également, symbole auquel je suis tout particulièrement attaché. Nous sommes revenus à Cavallu et nous y avons repris pied au nom de l'intérêt général. Non pas par la force, mais par la force du droit, par la force de la démocratie et par la force du suffrage universel qui nous a mandatés pour le faire. Et c'est cela que nous allons continuer à faire, ne vous en déplaise, y compris en choisissant d'autres modes d'expression démocratiques comme les combats citoyens, comme les mobilisations plus larges en Corse et ailleurs. C'est ce que j'ai voulu dire hier et avant-hier, et vous le savez très bien.

Je termine en disant, vous vous souciez de l'intérêt du contribuable.
Nous aussi.

Mais vous parliez de télescopage du calendrier. Je me tourne vers Vanina Borromei qui nous écoute. Venir nous dire aujourd'hui, après ce que nous venons de subir, notamment avec la décision de la Cour Administrative d'Appel de Marseille, « *attention soyez précautionneux, vous avez dépensé 2 M€* », alors que pendant sept ans où vous étiez dans une majorité territoriale différente, vous avez dépensé, entre 2007 et 2013, 115 M€ par an pour financer la SNCM, la CMN et la Corsica Ferries. 115 M€ quand nous, pour un service amélioré et un prix diminué, nous avons dépensé en moyenne depuis notre arrivée aux responsabilités, 83 M€.

Et vous voulez nous dire que nous avons échoué dans le domaine des transports lorsque nous avons fait économiser aux contribuables corses et à la Corse 32 M€ par an. Pendant la période de 7 ans où vous avez été aux responsabilités, où l'on a appliqué les textes, les conventions que vous aviez conclues. Avec ce que vous avez dépensé, 7 fois 32 M€ soit plus de 200 M€, nous aurions pu acheter Cavallu cent fois. Alors, je vais terminer sur un dernier mot.

Le vrai enjeu aujourd'hui est de savoir, est-ce que pour Cavallu - vous vous rappelez « l'île interdite aux corses », l'île où les corses n'avaient pas le droit de mettre les pieds - nous allons faire ce que nous voulons et nous assumerons.

C'est-à-dire est ce qu'on veut que la Corse et les corses soient partout chez eux en Corse grâce au droit, grâce à la démocratie et grâce au travail en commun ?

Est-ce qu'on veut que la Corse soit demain développée et réintègre Cavallu ?

Où est-ce qu'on veut que ce qui s'est passé à Cavallu pendant des décennies, devienne la règle partout en Corse ? La question c'est celle-là.

Un dernier mot pour alimenter notre réflexion commune. Parce que j'étais sur *Leboncoin* et j'ai vu un T2 à Lumiu de 60 m² en vente au prix de 895 000 € ! Un T2 à Lumiu ! 60 m² ! 895 000 € ! Les prix pratiqués à Cavallu depuis des décennies, on est en train de les retrouver partout en Corse. Ça ne nous convient pas et on continuera à se battre contre ça, pour construire la société Corse que nous voulons, celle qui nous a conduits à nous engager depuis des décennies, qui est fondamentalement aussi une société de droit et de démocratie.

